

# LETTRE OUVERTE SUR L'INCLUSION Á LA FRANÇAISE

## ÉTAT DES LIEUX EN ILLE-ET-VILAINE

- septembre 2022 -

*A Monsieur le Ministre de l'Education nationale,*

*A Monsieur le Recteur d'Ille-et-Vilaine,*

*A Monsieur le DASEN de la DSDEN 35,*

Parents d'élèves en situation de handicap, représentantes d'associations s'occupant des personnes en situation de handicap, éducatrices et éducateurs spécialisés, personnels de l'Education Nationale (AESH, professeurs en ULIS ou en enseignement général...), **nous étions réunis jeudi 9 juin 2022 à la Maison de Quartier de Villejean à Rennes pour participer à la réunion publique initiée par trois syndicats de Force ouvrière d'Ille-et-Vilaine : le SDAS FO 35, le SNUDI FO 35 et le SNFOLC 35.**

**Cette réunion avait pour objet de débattre toutes et tous ensemble de l'inclusion systématique telle qu'elle se pratique dans notre département et notre pays depuis la mise en place de la Loi Montchamp en 2005 aggravée par les différents Comités de suivi de l'école inclusive.**

### **Ensemble, nous avons fait le constat suivant :**

**L'inclusion des élèves en situation de handicap se fait de manière extrêmement dégradée en Ille-et-Vilaine, encore plus en cette rentrée scolaire 2022 :** enfants sans accompagnement alors que le besoin est notifié par la MDPH, enfants dont le volume horaire de la notification n'est pas respecté, délai d'attente de plusieurs années avant d'obtenir une place dans les établissements médico-sociaux (des centaines d'élèves en attente d'IME, ITEP ou IES, sont dans des classes accompagnés par des AESH).

### **Avec toutes les conséquences que cette situation implique pour nos enfants et leurs familles :**

**Absence de soins, perte des repères éducatifs, apprentissages mis à mal, difficultés de socialisation, déscolarisation** de certains enfants en attente de places dans des établissements spécialisés, **endettement des familles** pour assurer des suivis médicaux jusqu'à présent dispensés par des structures spécialisés financées par l'Etat, **bataille juridique des familles** pour voir respectés des droits bafoués...

### **Mais aussi pour les personnels :**

**Conditions de travail intenable pour les éducatrices et éducateurs spécialisés** qui ont 2 heures hebdomadaires pour assurer le suivi des enfants, qui sont envoyés en « pompiers volants » dans des établissements scolaires quand la situation est explosive.

**Conditions de travail inacceptables pour les AESH :** multiplication du nombre d'élèves à suivre, multiplication du nombre de lieux de travail par la mise en place des PIALs, exposition physique et morale à des profils d'élèves relevant d'un accompagnement renforcé.

**Conditions de travail dégradées pour les enseignantes et enseignants :** multiplication d'élèves à profil particulier (PPRE, PAP, PAI...) dans des classes déjà surchargées avec des injonctions intenable à la différenciation généralisée.

**Conditions de travail de plus en plus difficiles pour les personnels de vie scolaire – AED ou CPE** qui sont contraints à la gestion quotidienne d'une violence accrue dans les cours de récréation sans moyens ni formation supplémentaires.

**C'est pourquoi, toutes et tous ensemble, nous tirons la sonnette d'alarme, en écho à la mobilisation menée depuis plus d'un an par les AESH. Nous demandons à ce que les élèves en situation de handicap ainsi que tous les personnels impliqués dans leur scolarité soient reconnus et traités avec décence.**

**Nous demandons :**

- Le maintien et l'amélioration du droit d'accès aux soins et à l'éducation adaptée par la sauvegarde et l'augmentation des institutions du médico-social de l'enfant à l'adulte : l'ouverture de places dans les établissements médico-sociaux à hauteur des besoins et le rétablissement des prérogatives des IME et ITEP en arrêtant le processus de désinstitutionalisation de l'éducation spécialisée
- L'allègement des effectifs des classes et l'ouverture de places dans les ULIS et EGPA à hauteur des besoins
- Le respect des notifications produites par la MDPH
- L'arrêt des PIAL
- Le recrutement immédiat et massif des personnels nécessaires : éducatrices et éducateurs dans les établissements médico-sociaux spécialisés, interfaces de communication, professeurs CAPEJS, professeurs de langue des signes, AESH, AED, CPE, professeurs, psychologues, infirmières dans les établissements scolaires

**Nous souhaitons voir naître une autre vision de l'inclusion, qui ne doit plus reposer sur une inclusion systématique, à marche forcée, une inclusion au service des coupes budgétaires et des économies de marché. Nos enfants et les personnels valent mieux que ça.**

**C'est pourquoi, nous appelons les familles, les associations autour du handicap, les fédérations des parents d'élèves, les personnels, les organisations syndicales, à se réunir pour établir un cahier de revendications commun, faire entendre leurs voix et exiger des moyens en urgence.**

*Parents d'élèves en situation de handicap,*

*Représentantes d'associations s'occupant des personnes en situation de handicap,*

*Moniteurs-trices,*

*Interfaces de communication en LSF*

*Educatrices et éducateurs spécialisés,*

*Personnels de l'Education Nationale : AESH, professeurs en ULIS ou en enseignement général*

*réunis jeudi 9 juin 2022 à la Maison de Quartier de Villejean à Rennes*